



## Comment gérer l'avant divorce

Par **beatriz**, le **28/11/2010** à **21:24**

Bonjour,

nous sommes en couple depuis 18 ans, mariés seulement depuis 9 ans, nous avons deux enfants (7,5 et 2,5 ans)

Je suis actuellement en congé parental, toute ma famille est en bretagne et je n'ai personne dans la région, je reprends le travail en mai 2011

Notre couple va extrêmement mal depuis plus d'un an, nous faisons chambre à part depuis environ 6 mois.

Mon mari gagne très bien sa vie, moi, même en reprenant à plein temps gagnerai environ 1500 EUR soit moins de la moitié que lui

il me pousse à partir mais je refuse de quitter le domicile conjugal pour me retrouver seule dans les problèmes avec mes deux filles sous le bras

je souhaite demander une mutation en bretagne mais cela peut prendre plusieurs années je ne sais plus trop quoi faire

1) si je demande une mutation suis-je considéré comme faisant un abandon de domicile conjugal

2) quels sont les risques encouru ?

3) que peut-il faire par rapport aux enfants ?

4) même si moralement et nerveusement c'est quasi intenable comme situation je refuse de me mettre en situation précaire juste pour lui débarrasser le plancher, peut-il me contraindre à quitter le domicile familial ?

Merci de me donner quelques conseils afin de me permettre de me positionner notamment par rapport à une demande de mutation éventuelle

cordialement  
beatriz

Par **Marion2**, le **28/11/2010** à **21:33**

Bonsoir,

Si le divorce est inéluctable, alors prenez un avocat. Pourquoi attendre ?.

[citation]moralement et nerveusement c'est quasi intenable [/citation]

Dans ce cas, demandez à l'avocat un référé.

Puisque vous êtes en congé parental, vous avez certainement droit à l'Aide Juridictionnelle. Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile et demandez la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle, ainsi que l'imprimé de demande d'AJ. Prenez immédiatement un rendez-vous avec un des avocats de la liste, il vous aidera d'ailleurs à remplir votre demande d'AJ.

Cordialement.

Par **beatriz**, le **28/11/2010** à **21:44**

pourquoi attendre ? parce que ce n'est pas une décision facile à prendre, mes filles sont jeunes, nous avons un bon niveau de vie, une certaine sécurité, et puis elles sont vraiment très attachées à leur papa (c'est bien naturel) et j'ai aussi peur de ne pas tout assumer derrière, c'est assez compliqué de me positionner, parfois on préfère subir que de prendre le risque de prendre la mauvaise décision pour ses enfants....

Par **Marion2**, le **28/11/2010** à **21:55**

Le fait de divorcer ne privera pas vos filles de voir leur père.

Vous savez les enfants ressentent très bien s'il n'y a plus d'amour entre leurs parents. Et je peux vous dire que c'est une situation très pénible pour eux.

Il vaut mieux leur dire que vous ne vous entendez plus (ils s'en sont déjà rendus compte), que vous allez vous séparer, mais que rien ne changera pour eux. Que ce n'est pas parce que leurs parents se séparent qu'ils ne les aiment plus.

Il faut également leur dire qu'ils pourront voir leur père (si c'est vous qui avez la garde) autant qu'ils le voudront.

Les enfants seront beaucoup plus heureux lorsque la situation sera claire pour eux. Il ne faut pas se retrancher derrière les enfants parce qu'on n'a pas le courage de prendre la bonne décision.

[citation] nous avons un bon niveau de vie, une certaine sécurité[/citation]

Je pense que c'est cela qui vous pose problème.

Vous pourrez toujours demander une prestation compensatoire.

Réfléchissez bien, justement en pensant à vos enfants.

Bon courage.

Par **beatriz**, le **28/11/2010** à **22:50**

Merci pour vos conseils, je vais réfléchir pour accélérer le processus mais ce qui m'effraye n'est pas tant la perte de la sécurité financière mais le fait de me retrouver totalement seule avec tout cela à gérer dans une région où je n'ai absolument pas de famille pour m'épauler et me donner un coup de main en cas de besoin  
ça peut paraître lâche mais je me rattache à mon point de stabilité parce qu'après c'est le saut dans le vide et que je ne sais pas si j'aurais la force d'affronter tout cela toute seule  
j'ai connu mon mari à 18 ans, ça fait 18 ans qu'on est ensemble et j'ai toujours tout mis entre parenthèse pour lui (famille, amis, boulot) donc là je me retrouve quand même assez isolée à subir un choix qui est plus le sien que le mien

merci encore pour vos réponses, tout ceci me fait avancer

Par **Marion2**, le **28/11/2010** à **23:38**

[citation] fait de me retrouver totalement seule avec tout cela à gérer dans une région où je n'ai absolument pas de famille pour m'épauler et me donner un coup de main en cas de besoin  
[/citation]

Si vous avez une famille, elle pourra toujours vous épauler et vous donner un coup de main, même si elle n'habite la région où vous résidez...

[citation]je me retrouve quand même assez isolée à subir un choix qui est plus le sien que le mien

[/citation]

Vous seule pouvez prendre une décision, vous seule savez ce que vous devez faire.  
Une famille peut être une protection, une aide, mais c'est à vous et vous seule de décider.  
Vous êtes jeune, je pense que vous avez encore vos parents . Ils seront là pour vous épauler.

Pensez à vous, à vos enfants. Il n'y a aucune raison que vous n'arriviez pas à surmonter cette situation.

Bon courage à vous.